



Une année record en matière de protection des milieux naturels et d'acquisitions

Mont-Saint-Hilaire, le 19 janvier 2024 – La Ville de Mont-Saint-Hilaire est fière d'annoncer que 2023 a été une année record en matière de protection du territoire. En effet, la Ville a protégé à perpétuité 7,476 hectares de milieux naturels par servitude de conservation en plus d'acquérir 24,706 hectares de milieux naturels à forte valeur écologique, comme des milieux humides et des boisés. La superficie totale de ces terrains équivaut à environ 40 terrains de football canadien!

Grâce à ces nouvelles servitudes et acquisitions, Mont-Saint-Hilaire protège aujourd'hui 42 % de son territoire. De ce nombre, la réserve naturelle Gault, incluant le mont Saint-Hilaire, compte pour environ 22 %. Ainsi, la Ville protège une superficie de milieux naturels équivalente à celle de l'Université McGill en plus de contribuer de manière significative à l'engagement pris par les municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) de protéger 30 % des milieux naturels sur son territoire.

« Pour lutter efficacement contre les changements climatiques, nous avons la responsabilité de protéger et de conserver le plus grand nombre de milieux naturels possible. Les terrains acquis par la Ville en 2023 se démarquaient d'ailleurs par la richesse de leur biodiversité et leur important rôle dans les écosystèmes : milieu humide, refuge d'oiseaux, corridor forestier, etc. Comme la biodiversité rend des services écologiques essentiels liés à la sécurité alimentaire, à la qualité de l'eau et de l'air ainsi qu'à la santé humaine, la préservation de ces milieux est cruciale pour notre qualité de vie », explique Marc-André Guertin, maire de Mont-Saint-Hilaire.

Tableau des servitudes de conservation et acquisitions faites en 2023 – Ville de Mont-Saint-Hilaire

SERVITUDES DE CONSERVATION		
Parc de l'Érablière-Cardinal	4 hectares	27 mars 2023
Coulée de l'Aquarelle	2,27 hectares	3 avril 2023
En piémont	0,30 hectare	3 avril 2023
Terrains rue Cardinal	0,116 hectare	3 avril 2023
Côteau de la rue Cardinal	0,79 hectare	5 juin 2023
TOTAL	7,476 hectares	
ACQUISITIONS DE TERRAINS		
Secteur urbain du chemin de la Montagne	6,56 hectares	16 octobre 2023
Propriété Clerk	3,5 hectares	15 novembre 2023
Propriété Desnoyers	7,946 hectares	4 décembre 2023
Propriété Brouillette, près de la rue des Peupliers	6,7 hectares	4 décembre 2023 (promesse de vente)
TOTAL	24,706 hectares	

Une grande rigueur financière marque l'acquisition de ces terrains. En effet, quatre d'entre eux ont été achetés en collaboration avec notre partenaire Connexion Nature, soit les propriétés Clerk et Desnoyers en plus des boisés AF18 et AF19. De plus, l'acquisition de ces boisés du secteur urbain de la montagne s'est réalisée grâce à une contribution financière de 5 413 000 \$ provenant, à parts égales, du gouvernement du Québec et de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) dans le cadre de la Trame verte et bleue du Grand Montréal. Pour le reste de terrains, la Ville a payé leur juste valeur



marchande. Rappelons aussi qu'en août 2022, la Ville a reçu en don écologique les boisés du manoir Rouville-Campbell (1,43 hectare). « L'étroite collaboration entre la Ville et ses partenaires démontre que la protection de notre biodiversité et de nos écosystèmes est l'affaire de toute la collectivité », fait remarquer Gaston Meilleur, conseiller district 2 – des Patriotes.

L'importance des servitudes de conservation

En 2023, cinq terrains ont été protégés par une servitude de conservation à perpétuité. Il s'agit d'un outil notarié par lequel un organisme de conservation – soit Connexion Nature – se fait confier la mission de protéger un milieu naturel détenu par une autre instance, soit la Ville de Mont-Saint-Hilaire. Il est impossible d'annuler une servitude de conservation sans le consentement des deux parties, ce qui confère une protection plus pérenne que l'usage unique de règlements municipaux.

Pour conserver adéquatement un milieu boisé, une surveillance et des interventions constantes sont requises afin d'éviter notamment l'invasion de plantes exotiques envahissantes ou autres éléments provoquant la dégradation du milieu. En devenant propriétaire des boisés, la Ville acquiert la capacité d'agir pour en assurer une meilleure intégrité écologique. Rappelons que la Ville de Mont-Saint-Hilaire est reconnue pour ses nombreux milieux naturels riches et diversifiés. Son territoire abrite plusieurs espèces menacées, vulnérables ou en voie de disparition et susceptibles d'être menacées de disparition ainsi que des écosystèmes forestiers jugés comme exceptionnels par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

Plusieurs actions complémentaires

En complément à ces acquisitions, la Ville a adopté une mise à jour de sa politique de gestion des surplus pour allouer un minimum de 50 000 \$ par année à la réserve financière pour la conservation des milieux naturels (jusqu'à un maximum de 15 % du surplus annuel) et a créé une réserve financière pour les boisés AF18 et AF19, situés dans le secteur urbain du chemin de la Montagne.

En outre, la Ville procède actuellement à une caractérisation de ses milieux naturels boisés et à une délimitation des milieux humides sur son territoire dans un objectif de conservation en collaboration avec la firme WSP et Connexion Nature. Elle a aussi entamé des démarches pour lutter contre les empiètements et le démantèlement de structure dérogatoires en bordure de la zone de conversation du piémont et du boisé de l'Érablière.

À propos de la Ville de Mont-Saint-Hilaire

Mont-Saint-Hilaire est une ville de plus de 19 400 citoyens. Ville de nature, d'art et de patrimoine, elle est fière de ses valeurs de développement durable, qu'elle manifeste notamment en protégeant et en préservant ses milieux naturels. Mont-Saint-Hilaire est aussi un lieu incontournable de l'activité artistique et touristique de la Vallée-du-Richelieu et possède un riche patrimoine historique et culturel.